



Note d'information aux parents d'élèves

Le conseil municipal de Saint-Rivoal a choisi, à la rentrée scolaire de 2014, de mettre en place la semaine de 4 jours et demi et les temps d'activités périscolaires. (T.A.P).

Durant ces temps d'activités périscolaires **les enfants sont placés sous la responsabilité de la commune de Saint-Rivoal.**

Les TAP seront consacrés à des ateliers qui ne sont pas obligatoires.

Ces ateliers auront lieu dans les bâtiments communaux.

Les TAP se dérouleront :

Les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Les enfants seront pris en charge par des intervenants extérieurs professionnels et le personnel communal.

Les enfants qui participent à ces ateliers doivent être impérativement inscrits.

Cette inscription se fera pour chaque période scolaire (de vacance à vacance). Une fois que vous avez choisi les jours de présence, vous êtes tenus de respecter l'assiduité les jours concernés.

Nous vous demandons, par la fiche jointe, de nous soumettre vos intentions pour la période septembre-octobre.

La fiche d'inscription jointe à cette présente note sera à remettre à :

**MAIRIE DE SAINT-RIVOAL
pour le 15 août au plus tard**

Les enfants non-inscrits à ces ateliers devront être pris en charge par les parents ou une personne habilitée à 15h30 les mardis, jeudis et vendredis.

Si des informations venaient à vous manquer n'hésitez pas à contacter

➔ la mairie : 02 98 81 40 54, mairie-st-rivoal@wanadoo.fr

ou

➔ Hervé Quéré : 02 98 81 47 30, quere.herve@orange.fr

Merci de bien vouloir respecter toutes ces exigences liées à l'organisation des activités, afin de nous permettre un service de qualité pour vos enfants.